

**Contact Hamilton pour les services
à l'enfance et à l'adaptation**
États financiers

31 mars 2026

Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

Table des matières

31 mars 2026

Page

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

État de la situation financière1

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds2

État des flux de trésorerie3

Notes complémentaires4

Tableau du rapport annuel de rapprochement7

Aux administrateurs de Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, l'état des résultats et de l'évolution du solde des fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, de même que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables prescrites par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le « référentiel comptable »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – Méthode comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit la méthode comptable. Les états financiers ont été préparés afin de permettre à l'Organisme de se conformer au référentiel comptable. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel comptable, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'Organisme;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'Organisme    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e.
Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme    cesser son exploitation;
- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  ficiance importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

MNP s.r.l

Burlington (Ontario)

25 juin 2026

Comptables professionnels agr  es

Experts-comptables autoris  s

Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation État de la situation financière

Au 31 mars 2026

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	4 994 475	3 324 681
Débiteurs	53 448	19 086
Taxe de vente harmonisée à recevoir	504 780	336 295
Charges payées d'avance	60 056	14 818
	5 612 759	3 694 880
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 743 601	1 908 230
Excédent à rembourser au Ministère (note 3)	2 805 061	1 722 553
	5 548 662	3 630 783
Engagements (note 4)		
Solde des fonds (déficit)	65 309	65 309
Grevés d'une affectation interne	(1 212)	(1 212)
	64 097	64 097
	5 612 759	3 694 880

Approuvé par le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 31 mars 2026

	Ministère	Autre que le Ministère	2026	2025
Produits				
Subventions du Ministère (note 2)	30 363 893	–	30 363 893	21 987 507
Autres produits	36 595	–	36 595	–
Produit d'intérêts	1 421	–	1 421	523
	30 401 909	–	30 401 909	21 988 030
Charges				
Salaires	3 833 163	–	3 833 163	3 669 927
Services achetés pour les clients	23 865 439	–	23 865 439	16 284 783
Avantages sociaux	765 166	–	765 166	731 456
Autres services	31 183	–	31 183	111 578
Loyer et intérêts hypothécaires	162 643	–	162 643	159 230
Autres fournitures et matériel	116 977	–	116 977	71 854
Fournitures et matériel informatiques	68 609	–	68 609	52 925
Services professionnels ou sous-traités	82 670	–	82 670	85 525
Publicité et promotion	16 272	–	16 272	14 607
Services informatiques professionnels ou sous-traités	131 507	–	131 507	169 108
Formation du personnel	53 335	–	53 335	44 570
Communication	86 522	–	86 522	79 956
Déplacements	33 582	–	33 582	36 345
Réparation et entretien	6 815	–	6 815	695
Fournitures et matériel de réparation et d'entretien	20 141	–	20 141	19 254
Assurances	34 059	–	34 059	34 057
Services publics	8 778	–	8 778	9 542
Charges liées au conseil d'administration	2 540	–	2 540	38 392
	29 319 401	–	29 319 401	21 613 804
Excédent des produits sur les charges avant le financement à rembourser au Ministère	1 082 508	–	1 082 508	374 226
Excédent de financement à rembourser au Ministère (note 2)	(1 082 508)	–	(1 082 508)	(374 226)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	–	–	–	–
Solde des fonds (déficit) à l'ouverture de l'exercice	(1 212)	65 309	64 097	64 097
Solde des fonds (déficit) à la clôture de l'exercice	(1 212)	65 309	64 097	64 097

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2026

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(34 362)	(19 086)
Taxe de vente harmonisée à recevoir	(168 485)	38 193
Charges payées d'avance	(45 238)	(1 436)
Créditeurs et charges à payer	835 371	585 307
Excédent à rembourser au Ministère	1 082 508	374 226
Variation de la trésorerie, montant net	1 669 794	977 204
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 324 681	2 347 477
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 994 475	3 324 681

Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Description de l'Organisme

L'Organisme est un organisme sans but lucratif qui a été constitué par lettres patentes le 18 octobre 1999. Son mandat est de mettre en œuvre le plan du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le « Ministère » ou « MESSC ») relatif à la politique « Pour des services au service des gens ».

En tant qu'organisme sans but lucratif, il est exempté d'impôt en vertu de l'alinéa 149 (1)e) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Organisme et le Ministère ont signé un contrat de services qui demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un autre contrat vienne le remplacer. Aux termes de ce contrat, l'Organisme doit clore ses exercices les 31 mars et se conformer aux exigences d'informations financières et de financement du Ministère.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été établis conformément aux principales méthodes comptables précisées dans l'entente de financement conclue avec le Ministère. La méthode comptable utilisée dans les états financiers est conforme aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception de ce qui suit :

- a) Les immobilisations acquises sont comptabilisées dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la charge est engagée;
- b) Aucun amortissement n'est fourni au sujet des immobilisations, car elles sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont acquises;
- c) Aucune charge à payer n'est constatée pour les charges se rattachant aux prochains exercices visés par l'entente de financement.

Directives du MESSC

Les subventions provenant du MESSC sont accordées à l'Organisme selon l'entente de financement annuelle qui lui donne comme mandat de fournir des services à des bénéficiaires admissibles. Dans le cas des Services à l'enfance, les services sont offerts aux enfants admissibles d'Hamilton. Des services sont aux offerts aux adultes admissibles ayant une déficience intellectuelle de la région d'Hamilton-Niagara. Le montant des subventions reçues au cours de l'exercice 2026 s'est élevé à 30 363 893 \$ (21 987 507 \$ en 2025). Selon l'entente de financement conclue avec le MESSC, l'Organisme doit rembourser au MESSC les fonds qu'il n'a pas utilisés, à moins d'une entente contraire conclue par écrit avec ce dernier. Par conséquent, tout excédent des produits sur les charges sera comptabilisé comme un passif à la clôture de l'exercice. À la clôture de l'exercice considéré, l'excédent des produits sur les charges s'est chiffré à 1 082 508 \$ (374 226 \$ en 2025).

Comptabilité par fonds

L'Organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affecté pour comptabiliser les apports.

Le fonds grevé d'une affectation externe présente le financement reçu du MESSC, et les charges de fonctionnement et d'administration des divers programmes sont réglées au moyen de ce financement.

Le fonds grevé d'une affectation interne présente le financement et les charges qui ne sont pas liés au MESSC.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les fonds détenus dans un compte bancaire.

Comptabilisation des produits

Les subventions du Ministère et les autres produits sont comptabilisés comme produits lorsqu'ils sont dus en vertu du contrat, que les montants sont déterminés ou déterminables et que leur recouvrement est raisonnablement sûr.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et les directives du Ministère exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur lorsque l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Ultérieurement, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont comptabilisés initialement à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisme peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. L'Organisme n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

Les coûts de transaction et de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés à titre d'excédent net des produits sur les charges. Autrement, les coûts de transaction et de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Instruments financiers contractés entre apparentés

L'Organisme évalue initialement les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés (les « instruments financiers contractés entre apparentés ») au coût et, ultérieurement, au coût ou au coût après amortissement, conformément au chapitre 3856, « Instruments financiers », des Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (« NCECF »). Les coûts de transaction directement imputables à des opérations entre apparentés sont comptabilisés immédiatement dans l'état des résultats, les variations étant comptabilisées dans les soldes des fonds.

Dépréciation d'actifs financiers

L'Organisme évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. L'Organisme regroupe les actifs pour les tests de dépréciation lorsqu'il ne dispose pas d'informations suffisantes pour identifier individuellement chaque actif financier du groupe qui s'est déprécié. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Organisme doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs.

En ce qui a trait aux instruments d'emprunt contractés entre apparentés évalués au coût, l'Organisme ramène la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au plus élevé des montants suivants : la valeur non actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif ou du groupe d'actifs semblables, compte non tenu des paiements d'intérêts de l'instrument; la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif; le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de clôture; et le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit sur une garantie détenue à l'égard de cet actif.

Toute dépréciation jugée durable est incluse dans l'excédent net des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Organisme procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent net des produits sur les charges de la période au cours de laquelle la reprise a lieu.

Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

3. Contrats avec le MESSC

L'Organisme est économiquement dépendant du MESSC. Selon les modalités de l'entente de financement, les fonds non utilisés en vertu du contrat doivent être remboursés au MESSC, à moins d'une entente contraire conclue par écrit avec ce dernier.

L'entente comporte une exigence selon laquelle la direction doit produire un rapport annuel de rapprochement (RAP) qui présente un résumé des produits et des charges par service et tout excédent ou déficit relatif au contrat de services qui en découle.

Le solde des fonds à remettre au Ministère indique la situation de l'Organisme selon le contrat au 31 mars 2026. L'excédent ou le déficit présenté dans les états financiers diffèrera de celui indiqué dans le tableau du rapport annuel de rapprochement en annexe en raison des instructions particulières de préparation de ce rapport.

4. Engagements

L'Organisme loue son espace de bureau aux termes d'un contrat de location-exploitation qui prend fin en juin 2028. Les loyers futurs à payer se présentent comme suit :

	\$
2027	160 855
2028	165 227
2029	41 580
	<u>367 662</u>

5. Instruments financiers

À moins d'indication contraire, les administrateurs sont d'avis que les instruments financiers de l'Organisme ne l'exposent pas à des risques importants de taux d'intérêt ou de crédit.

Risque d'illiquidité

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. Pour ce faire, il surveille les soldes de trésorerie et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Au 31 mars 2026, les passifs financiers les plus importants sont les créanciers et charges à payer et l'excédent à rembourser au Ministère.

Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires /
Contact Hamilton pour les Services à l'Enfance et à l'Adaptation
Tableau du rapport annuel de rapprochement

Exercice clos le 31 mars 2026

	DI – Soutien communautaire				Services pour enfants ayant une déficience intellectuelle			BPC		Planification coordonnée des services			Coordination des services à l'enfance – Gestion des cas	Services pour enfants et adolescents à besoins exceptionnels	Total 2026	Total 2025
	Allocation à l'administration centrale	SOPDI	DI – Processus de coordination	DI – Soutien temporaire aux familles	DI – Administration du programme Passeport	Mécanisme d'accès – Enfants	Comité consultatif sur les placements en établissement	CNPC	Améliorations des services communautaires	PSPD	TSAF	Planification coordonnée des services				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits																
Subventions – MESSC	–	2 533 473	189 400	621 900	1 121 905	67 708	19 088	24 568 103	409 060	93 375	184 248	411 213	144 420	–	30 363 893	21 987 507
Autres produits	30 001	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	8 015	38 016	523
	30 001	2 533 473	189 400	621 900	1 121 905	67 708	19 088	24 568 103	409 060	93 375	184 248	411 213	144 420	8 015	30 401 909	21 988 030
Charges																
Salaires	228 403	1 642 484	171 314	–	711 362	60 677	15 907	178 936	266 564	35 245	138 383	261 929	121 979	(20)	3 833 163	3 669 927
Services achetés pour les clients	–	4 104	–	621 845	350	–	–	23 237 189	1 323	–	–	628	–	–	23 865 439	16 284 783
Avantages sociaux	54 152	318 713	18 086	–	131 330	6 847	3 181	39 715	63 262	17 570	33 445	49 465	22 441	6 959	765 166	731 456
Autres services	257	15 469	–	–	12 765	–	–	–	2 692	–	–	–	–	–	31 183	111 578
Loyer et intérêts hypothécaires	32 643	80 000	–	–	30 000	–	–	–	–	–	–	20 000	–	–	162 643	159 230
Autres fournitures et matériel	11 553	10 114	–	–	37 542	–	–	448	14 645	40 560	665	1 450	–	–	116 977	71 854
Fournitures et matériel informatiques	4 832	28 686	–	–	19 592	–	–	–	9 363	–	2 811	3 325	–	–	68 609	52 925
Services professionnels ou sous-traités	55 746	3 642	–	–	20 876	–	–	873	1 533	–	–	–	–	–	82 670	85 525
Publicité et promotion	1 456	3 259	–	–	9 934	–	–	–	690	–	441	492	–	–	16 272	14 607
Services informatiques professionnels ou sous-traités	6 858	70 017	–	–	17 173	–	–	–	24 546	–	2 673	10 240	–	–	131 507	169 108
Formation du personnel	7 943	23 892	–	–	7 244	184	–	8 364	1 324	–	1 838	2 546	–	–	53 335	44 570
Communication	11 624	35 817	–	–	15 872	–	–	4 725	10 958	–	2 900	4 626	–	–	86 522	79 956
Déplacements	4 156	12 757	–	–	362	–	–	1 882	(210)	–	250	3 309	–	1 076	33 582	36 345
Réparation et entretien	1 744	2 580	–	–	1 199	–	–	–	821	–	194	277	–	–	6 815	695
Fournitures et matériel de réparation et d'entretien	3 158	8 646	–	–	4 014	–	–	–	2 749	–	648	926	–	–	20 141	19 254
Assurances	29 736	–	–	–	–	–	–	4 323	–	–	–	–	–	–	34 059	34 057
Services publics	2 000	4 488	–	–	2 290	–	–	–	–	–	–	–	–	–	8 778	9 542
Charges liées au conseil d'administration	2 540	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 540	38 392
	458 801	2 264 668	189 400	621 845	1 021 905	67 708	19 088	23 486 455	400 260	93 375	184 248	359 213	144 420	8 015	29 319 401	21 613 804
Allocation à l'administration centrale	(428 800)	268 000	–	–	100 000	–	–	–	8 800	–	–	52 000	–	–	–	–
	30 001	2 532 668	189 400	621 845	1 121 905	67 708	19 088	23 486 455	409 060	93 375	184 248	411 213	144 420	8 015	29 319 401	21 613 804
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant le financement à rembourser au Ministère	–	805	–	55	–	–	–	1 081 648	–	–	–	–	–	–	1 082 508	374 226